

PORTO-NOVO, le 6 Décembre 1961.-

 D E C R E T N° 61- 400 /PR.SCG.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

VU la loi n° 60-36 du 26 Novembre 1960 portant Consti-
tution de la République du Dahomey ;

VU le Décret n° 381/PCM du 20 Décembre 1960 portant
formation du Gouvernement de la République du Dahomey ;

VU le Décret n° 111/PR.CAB. du 15 Avril 1 61 fixant les
attributions des Membres du Gouvernement;

 D E C R E T E :

ARTICLE 1er.- Mr. Michel AHOUANMENO, Ministre de l'Education
Nationale et de la Culture est chargé de l'intérim du Secré-
taire d'Etat à la Présidence de la République chargé de l'In-
formation pendant l'absence de Mr. Albert TEVOEDJRE.

ARTICLE 2.- Le présent décret sera enregistré et publié au
Journal Officiel de la République du Dahomey./.-

Hubert MAGA

AMPLIATIONS:

P.R.	15
S.G.G.	3
A.N.D.	1
MINISTR.S	13
J.O.R.D.	1